

## COVID-19 : selon les mesures prises par le Conseil fédéral (28.10.20) & le Canton de Vaud (3.11.20)

### Mesures et comportements à respecter et à faire respecter dans les locaux du CPO :

#### Rassemblements privés ou publics : limités à 5 personnes au maximum pour

- Anniversaires, mariages, fêtes de famille, fêtes privées
- Assemblées générales de sociétés/associations
- Réunions d'associations privées ou d'entreprises non accessibles au public et dont les participante·s sont connu·e·s des organisateurs·trices
- Formation pour adultes

#### Exceptions :

- Cours et formations privés des enfants **jusqu'à 16 ans**
- Réunions professionnelles : uniquement si entre collaborateurs pour le fonctionnement de l'entité (pas de séminaires, ni formations)

#### Pratique du sport amateur :

- Les enfants jusqu'à 16 ans peuvent pratiquer le sport librement avec port du masque dès 12 ans à l'intérieur
- La pratique du sport en groupe dès 16 ans à l'intérieur est interdite

#### **GESTES BARRIERES :**

- **Port du masque obligatoire en tout temps sauf pour les enfants de moins de 12 ans.**
- L'organisateur se charge de fournir les masques nécessaires ou s'assure que les participant·e·s viennent masqué·e·s
- Désinfection des mains et distanciation sociale autant que possible
- Traçabilité : date, nom, prénom, numéro de téléphone, email, heure d'arrivée, heure de départ des participant·e·s. Garder la liste au moins 14 jours à disposition du CPO ou des autorités compétentes.

#### **ETAT DE SANTE :**

Vous confirmez que ni vous ni vos personnes présentes ne présentent les symptômes du COVID-19 tels que :

- Fièvre, état fiévreux
- Mal de gorge
- Toux (surtout sèche) / Essoufflement
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

## MESURES A APPLIQUER :

### A votre arrivée :

- Vous laver soigneusement les mains à l'eau et au savon (au sous-sol) ou avec le désinfectant
- Situé à l'entrée principale
- Aérer la salle
- Désinfecter les surfaces, chaises, poignées de porte et de fenêtres, objets, appareils, télécommandes, interrupteurs de l'éclairage et sol s'il y a lieu avec le produit de nettoyage désinfectant et le papier ménager mis à disposition dans la salle
- Faire entrer les personnes au fur et à mesure de leur arrivée dans la salle (éviter l'attente dans les espaces communs).

### Durant votre location :

- Faire respecter le concept sanitaire
- Désinfecter les objets après chaque utilisation (si partagés)
- Eviter les rassemblements lors des pauses dans les espaces communs
- Aérer

### Avant votre départ :

- Aérer la salle
- Désinfecter les surfaces, chaises, poignées de porte et de fenêtres, objets, appareils, télécommandes, interrupteurs de l'éclairage et sol s'il y a lieu avec le produit de nettoyage désinfectant mis à disposition dans la salle
- Remettre la salle dans son état initial
- Eteindre toutes les lumières et fermer les fenêtres

En réservant une salle au CPO, vous acceptez les mesures de protection définies. En cas de non-respect, nous nous verrons dans l'obligation de vous refuser une prochaine location au CPO.

Le CPO se réserve le droit de modifier les conditions d'accueils induites par la situation sanitaire conformément aux réglementations en vigueur.

Nom salle(s) louée(s), date(s) de la location :

---

Date, nom, prénom et signature (acceptée via scanner) :

---